



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE DANVILLE

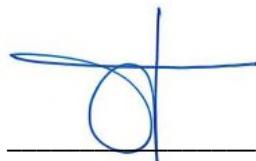
Veuillez **PRENDRE AVIS** que, conformément à l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil municipal de la ville de Danville tiendra une séance extraordinaire le **lundi 26 janvier 2026 à 19h00**, à l'hôtel de ville sise au 150 rue Water au cours de laquelle il procédera à l'adoption du budget pour le prochain exercice financier 2026 et le programme triennal des immobilisations 2026-2027-2028 :

Les seuls sujets à l'ordre du jour de cette séance sont les suivants :

- Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026
- Présentation et adoption du plan triennal des immobilisations pour 2026-2027-2028

Notez que les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur les sujets susmentionnés.

Avis donné à Danville, le 15 janvier 2026



Isabelle Tremblay
Greffière